

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Opération Scorpion : 11 hauts

ONZE justiciables – ils étaient huit en fin de matinée, lors de la déclaration du procureur, André Patrick Roponat – inculpés des faits de malversations financières, de détournement de fonds et de blanchiment de capitaux par la Cour judiciaire spéciale devant laquelle ils ont été auditionnés mercredi 27 et jeudi 28 novembre, dorment depuis hier à la prison centrale de Libreville.

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

INCULPATION. On en sait un peu plus maintenant sur la situation des hauts fonctionnaires auditionnés, mercredi 27 et jeudi 28 novembre 2019, par la Cour judiciaire spéciale dans le cadre de l'opération anti corruption "Scorpion".

En effet, 11 personnalités issues des administrations publiques et parapubliques, soupçonnées de malversations financières, de détournement et de blanchiment de fonds ont été, après audition, placées hier sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. Il s'agit de : Patrichi Tanasa Christian, ancien Administrateur directeur général de Gabon Oil Compagny (GOC), son adjoint Djambou et son conseiller Lionel Erwin Diambou; Jérémie Ayong Nkodje Obame, ancien directeur général de la Gabon Oil Marketing (GOM); Billy Bendo Edo, directeur financier, et Serge François Bruno Gassita, directeur des opérations dans la même structure; Gérard Fanou, patron de la société Natray Consulting; Renauld Allogho Akoue, ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS); Ismaël Ondias Souna, ancien directeur général de la Société équatoriale des mines (SEM); Herman Nzoundou Bignoumba, ancien directeur de la Caisse des dépôts et des consignations (CDC); Georges Ndemengane Ekoh, trésorier de Gabon Oil Marketing (GOM); Julien Engonga Owono, ancien directeur financier et comptable de l'Office des ports et rades du Gabon (OPRAG).

La procédure était identique pour tous les mis en cause.

La lutte contre les criminels économiques doit être implacable et permanente, si l'on veut assainir l'administration publique.

Les suspects ont d'abord été reçus, en présence de leurs avocats, par le procureur près la Cour judiciaire spéciale, avant de passer devant les juges d'instruction de ladite juridiction, pour une première comparution, une vérification d'identité, une inculpation, puis le placement sous mandat de dépôt. Par contre, les avocats n'ont pas plaidé. Ils le feront lors des prochaines audiences, croit savoir une source proche du dossier. À la fin des instructions à charge et à décharge qui se déroulaient à l'étage de l'immeuble abritant l'École nationale de la magistrature (ENM), les magistrats instructeurs, au regard de l'existence des charges suffisantes qui pèsent sur les 11 prévenus, ont rendu des ordonnances de renvoi devant la juridiction compétente. Finie donc la première étape et place maintenant à la seconde partie qui vise à établir la vérité sur les faits. Cette étape implique la responsabilisation pénale pour les auteurs présumés des actes incriminés et, donc, la fin de l'impunité. La lutte contre les criminels économiques doit être implacable et permanente, si l'on veut assainir l'administration publique. Cela veut dire qu'il faut laisser la justice faire sereinement son travail, et les procédures se poursuivre sans interférences. C'est fort de cela que des in-

terpellations se poursuivent, cas de Gregory Laccruche Alihanga, maire central de la commune d'Akanda, et de Ike Nguoni, porte-parole de la présidence de la République (toujours en garde à vue à la DGR).

La présence massive du public autour de l'École nationale de la magistrature, avant-hier et hier, pendant que les juges d'instruction auditionnaient les prévenus pour rassembler les preuves afin de vérifier si l'infraction est réellement constituée, témoigne, assurément, de l'intérêt que le peuple gabonais, pour qui la justice est rendue, accorde à cette affaire.

Tout comme Mamba, Scorpion est une opération anti corruption diligentée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba pour traquer et juger les délinquants financiers de l'administration gabonaise, redorer l'image de notre pays à l'international et renforcer son attractivité pour les prochains investisseurs.



Les 11 inculpés sont poursuivis, entre autres, pour malversations financières.



cadres sous mandat de dépôt



L'État peut-il récupérer ses biens volés ?

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

La question de savoir si l'État gabonais peut recouvrer tout l'argent qui lui aurait été volé est plus que d'actualité. Entendu que dans l'affaire qui défraie la chronique depuis quelques semaines, il serait trop facile de se limiter, si les faits sont avérés, aux peines d'emprisonnement et/ou des amendes contre les auteurs des trous financiers béants laissés dans les caisses de l'État. S'il évoque effectivement les peines susmentionnées, il reste que le Code pénal nouveau ne fait pas directement mention du remboursement à l'État de l'argent illégalement pris dans ses caisses, selon un magistrat. À l'en croire, "le nouveau Code pénal fait, néanmoins, état d'une possible mise sous séquestre des fonds publics ainsi détournés". La mise sous séquestre est une mesure conservatoire permettant de mettre sous main de la justice, une somme d'argent, un bien meuble ou immeuble, pour le rendre momentanément indisponible jusqu'à ce qu'intervienne une transaction entre les parties.



Photo : Wilfried MBINAH/L'Union

Le Trésor public recouvrera-t-il l'argent volé ?

Ou bien jusqu'à ce que soit rendue une décision de justice. Le séquestre est donc une opération particulière, qui porte généralement sur une chose, objet d'un litige ou d'une réclamation. C'est pour cette raison que la chose est confiée à un tiers, qui en assure la conservation et la garde pendant le règlement de la contestation, poursuit le magistrat. "En principe, le séquestre prend fin avec la décision de justice ou la transaction qui règle la contestation, ou encore par l'exécution de l'obligation en cause. Le dépositaire doit alors rendre la chose à celui dont les droits sont reconnus sur cette chose", explique notre interlocuteur.

Ce n'est donc que de cette façon seulement que l'État gabonais pourrait récupérer les sommes d'argent qui lui auraient été volées par les personnes inquiétées actuellement. Dans tous les cas, le Trésor public n'attend que ça: que lui soit restitué l'argent du contribuable. Au-delà des peines que pourraient écopier les hauts fonctionnaires poursuivis, on espère surtout que la totalité des biens pris à l'État lui reviendra car, propriété du contribuable gabonais. Il revient ainsi aux juges d'instruction chargés de l'affaire de procéder aux instructions, en vue de parvenir en toute impartialité, à la manifestation de la vérité.

ncières.

Conforter la volonté de restauration

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon



Photo : Wilfried MBINAH/L'Union

SANS vouloir prendre le nouveau procureur de la République, André Patrick Roponat au mot, lui qui, lors de sa prise de fonctions, reprenait les fondements divins du métier de magistrat via cette citation: " Romains 13:3-4 nous enseigne que le magistrat est le serviteur de Dieu pour le bien de son semblable. Autrement dit, notre métier qui est en réalité un sacerdoce, nous oriente vers le bien, la paix et l'harmonie dans la société qui est la nôtre ", l'opération " Scor-

Il va sans dire que ce dossier est du « pain béni », pour faire la démonstration que les nouveaux responsables des juridictions tiennent à redorer le blason trop terni de leur corporation.

ce métier ? Si l'on s'en tient aux exigences de restauration

pion ", avec la présumée implication de nombreux cadres dans l'affaire de malversations financières, n'offre-t-elle pas à la justice l'opportunité de retrouver les valeurs éthiques, morales et déontologiques qui ont, depuis lors, déserté

professées par les orateurs (dont le premier président de la Cour d'appel judiciaire) à cette occasion, il va sans dire que ce dossier est du " pain béni ", pour faire la démonstration que les nouveaux responsables des juridictions tiennent à redorer le blason trop terni de leur corporation. La mémoire de la société étant meublée des procédures à l'issue si aseptisée (après des démonstrations fort médiatisées) que le scepticisme a fini par avoir raison de la confiance qu'elle avait en sa justice. L'actuel challenge devrait donc consister à apporter le cinglant démenti que

" Scorpion " ne revêtra pas les mêmes habits que Mamba, dont on connaît la décevante déconfiture finale. En effet, en dépit des sommes d'argent détournées et les placements en détention opérés, était-il encore possible de se contenter de ce genre de succédanés judiciaires auxquels ils ont débouché ? Certes, tout en tenant compte de la présomption d'innocence, la disposition des éléments (même virtuels) de culpabilité peut logiquement induire dans l'opinion la certitude du crime. Et qu'il ne faut plus transiger.